



Service administratif
Sport, animation culture et patrimoine



INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES MONITRICES/ MONITEURS NENDAZ SPORT

COURS ADULTES

1. Remplir la fiche d'introduction, en ligne, sur le site internet suivant : www.nendaz.org/profnendazsport et l'envoyer par courriel à info@nendazsport.ch. Une convention de collaboration vous sera ensuite transmise.
2. Prendre connaissance de la Charte Nendaz Sport, des Conditions Générales, du règlement Nendaz Sport et du cahier des charges.
3. Se procurer une clé ou un badge pour pouvoir ouvrir la salle dans laquelle le cours aura lieu. Pour cela, il vous suffit de passer au bureau communal, à Basse-Nendaz, avec CHF 100.- cash pour la caution. Horaire d'ouverture de l'administration communale : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h00 à 12h00 et mercredi de 14h00 à 17h00. Pour plus d'informations : www.nendaz.org
4. Le moniteur(-trice) contact le responsable des salles et du matériel ; Monsieur Fabien Fournier – courriel : fabien.fournier@nendaz.org afin de s'assurer qu'il/elle dispose de tout le matériel requis pour son cours. Il/elle lui demande les coordonnées du concierge responsable de la salle utilisée pour le cours.
5. Un cours peut être annulé à la suite de la non-disponibilité de la salle. Parfois il arrive qu'une salle soit réservée pour un événement spécial, ce qui sera communiqué par la commune au responsable des cours qui transmettra l'information au moniteur(-trice) concerné. Puis le/la moniteur(-trice) informera les participants.
6. Prendre note des présences des participants. Il faut les reporter sur le document "Rapport d'activité".
7. Remplir le rapport d'activité avec les présences + coordonnées moniteur(-trice) + dates des cours + heures des auxiliaires et le transmettre au responsable des cours Nendaz sport adultes, au plus tard le 2 du mois suivant. Responsable : Manon Fourmanoir, email : adultes@nendazsport.ch
8. Transmettre son savoir et le plaisir du sport pratiqué en sécurité. En cas d'une forte participation, analyser avec le responsable des cours Nendaz Sport adultes afin de déterminer les dispositions à prendre (dédoublage d'un cours, engagement d'un(e) auxiliaire, ...).

9. Le moniteur est responsable du matériel utilisé et est prié d'en prendre soin et de le remettre à sa place à la fin de chaque cours.
10. En cas d'empêchement de donner cours, rechercher un remplaçant et informer le responsable des cours Nendaz Sport adultes. Si le cours doit être annulé, en informer les participants.
11. Le responsable des cours Nendaz Sport adultes est la personne de contact et se tient à disposition.

Manon Fourmanoir, adultes@nendazsport.ch, tél. 079 821 54 01.

Merci beaucoup pour votre collaboration !